



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 avril à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 27 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Martine LAURENT, Sébastien PERRIOT (excusé jusqu'à son arrivée), Samir EL AABBAOUI (excusé jusqu'à son arrivée), Audrey COILLOT, Adjoint(e)s au Maire, Daniel GOUBEL, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMART, Bruno ROSIER, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maria PARISIS, David MORGANO, Sylvain COLIN, Elodie FLAMENT, Delphine REMILI, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Julien TAVERNIER a donné procuration à Jérôme VALLIN.
Marianne MAIRESSE a donné procuration à Alain SECONDA.
Zora ZOUAOUI a donné procuration à Sandrine CHEVALIER.
Françoise MORELLE a donné procuration à Audrey COILLOT.
Marie-Christine RUELLE a donné procuration à Christophe HUON.
Nicolas WOJTKOWIAK a donné procuration à Freddy RAWINSKI.
Maryline PRZYBYSZEWSKI a donné procuration à Daniel GOUBEL.
Linda OURAGHI a donné procuration à Marie-Louise BOUSSEMART.
Tiphany USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Martine LAURENT, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 15 au 19 mars 2024.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents à la séance du 19 mars 2024, le Conseil Municipal a :

- validé le procès-verbal correspondant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- validé le Compte de Gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2023.

- approuvé le Compte Administratif 2023, Monsieur le Maire s'étant, conformément au CGCT, retiré pour le vote,
- constaté l'excédent cumulé de 1 061 782,17 € issu du résultat de fonctionnement 2023 et a validé l'affectation d'une partie (800 000 €) pour financer les investissements, le reste étant reporté à la section de fonctionnement 2024.
- voté à l'identique par rapport aux années précédentes le taux d'imposition de la taxe foncière et de la taxe d'habitation pour les logements vacants et les résidences secondaires, ces taux étant maintenus au même niveau depuis 2010.
- adopté le Budget Primitif de la Ville de Leforest pour l'exercice 2024, proposé en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 8 187 479,17 € Recettes : 8 187 479,17 €

Section d'investissement :

Dépenses : 10 099 569,16 € Recettes : 10 099 569,16 €

- validé, avec l'avancement du chantier de la piscine, l'actualisation de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement – Opération 101 – ouverte par délibération du 4 avril 2017.
- fixé la subvention 2024 du C.C.A.S. à 231 000 € versés en fonction des appels de fonds.
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais ayant pour objectif de mutualiser les moyens et assurer la mise en conformité du RGPD avec la nomination d'un Délégué à la Protection des Données.
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais (CDG 62) pour un accompagnement à la mise en place du transfert des actes administratifs au contrôle de légalité et des parapheurs électroniques.
- autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la précitée convention, avec le représentant de l'État, pour la transmission électronique dématérialisée des actes, lui permettant d'acter la nécessité de changer d'opérateur.
- octroyé au Comité des Fêtes de la Gare une subvention exceptionnelle de 800 € dans le cadre des coûts générés par l'organisation de la Fête des voisins que l'association porte budgétairement pour l'ensemble des sites.
- octroyé une subvention exceptionnelle à l'association des amis du plan d'eau d'un montant de 650 € dans le cadre du Challenge de la Ville.
- prononcé la rétrocession des voiries, réseaux divers et trottoirs dans le domaine public communal de certains espaces du quartier du Planty appartenant jusqu'alors à Maisons et Cités
- adopté le tableau des emplois proposé, considérant qu'il y a lieu de créer et de supprimer les postes au regard des évolutions de carrière au sein des effectifs de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.

Le Maire

Christian MUSIAL